

## MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Venise-en-Québec tenue à l'Hôtel de Ville de Venise-en-Québec, lundi 29 février 2016 à 19h00 conformément aux dispositions du Code Municipal du Québec les conseillers ayant renoncé à l'avis de convocation.

A cette assemblée sont présents les conseillers :

Madame Line Émard, Messieurs Gérard Bouthot, Alain Paquin, André Surprenant et Michel Vanier formant quorum sous la présidence du Maire Monsieur Jacques Landry.

Est absente Madame Micheline Aubry

La Secrétaire-trésorière Madame Diane Bégin assiste également à cette assemblée

### **10371-02-16- Concordance – emprunt permanent**

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Venise-en-Québec souhaite emprunter par billet un montant total de 455 500 \$:

| Règlements d'emprunt n° | Pour un montant de \$ |
|-------------------------|-----------------------|
| 305-2007                | 124 000 \$            |
| 320-2008                | 172 200 \$            |
| 408-2014                | 159 300 \$            |

CONSIDÉRANT QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

PROPOSÉ PAR : Mme Line Émard  
APPUYÉ PAR : M. André Surprenant  
ET RÉSOLU

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 455 500 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 305-2007, 320-2008 et 408-2014 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et la secrétaire-trésorière

QUE les billets soient datés du 8 mars 2016;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

|      |                             |
|------|-----------------------------|
| 2017 | 36 800 \$                   |
| 2018 | 37 700 \$                   |
| 2019 | 38 800 \$                   |
| 2020 | 39 700 \$                   |
| 2021 | 40 600 \$ (à payer en 2021) |
| 2021 | 261 900 \$ (à renouveler)   |

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Venise-en-Québec émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 8 mars 2016), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 320-2008 et 408-2014, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10372-02-16 – Adjudication emprunt par billets

PROPOSÉ PAR : M. Alain Paquin  
APPUYÉ PAR : M. Michel Vanier  
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Venise-en-Québec accepte l'offre qui lui est faite de **BANQUE ROYALE DU CANADA** pour son emprunt par billets en date du 8 mars 2016 au montant de 455 500 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 305-2007, 320-2008 et 408-2014. Ce billet est émis au prix de **100,00 CAN** pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

|            |        |             |
|------------|--------|-------------|
| 36 800 \$  | 2.59 % | 8 mars 2017 |
| 37 700 \$  | 2.59 % | 8 mars 2018 |
| 38 800 \$  | 2.59%  | 8 mars 2019 |
| 39 700 \$  | 2.59%  | 8 mars 2020 |
| 302 500 \$ | 2.59%  | 8 mars 2021 |

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10373-02-16 - Levée de l'assemblée du 29 février 2016

Proposé par : Mme Line Émard  
Appuyé par : M. Gérard Bouthot  
ET RÉSOLU

Que l'assemblée spéciale du 29 février soit levée à 19h05.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

---

Jacques Landry  
MAIRE

---

Diane Bégin  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

CERTIFICATS CRÉDITS DISPONIBLES

Je soussignée certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrétées par le Conseil dans la présente assemblée.  
Secrétaire-trésorière

Je, Jacques Landry, Maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal